

Par : Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA)
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

Charançon rouge du palmier au Maroc : état actuel et stratégie de lutte

La mondialisation et l'accroissement des échanges commerciaux à l'échelle internationale ne font qu'amplifier le risque d'apparition et de dissémination des organismes nuisibles des cultures d'un continent à un autre.

Le Maroc, situé dans la région méditerranéenne, connue par son flux commercial important, n'a pas échappé, au cours des dernières années, à la règle d'introduction, vectorielle, accidentelle ou même frauduleuse de nouveaux ravageurs et maladies dits de quarantaine, notamment le feu bactérien, la mineuse de la tomate et le charançon rouge du palmier.



Pour ce qui est du charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*), c'est un ravageur redoutable, originaire des régions tropicales du Sud-Est asiatique, il a été signalé en 1985 au Moyen Orient, et il a colonisé, dans l'espace d'une dizaine d'années, la quasi-totalité des pays de la région. C'est ainsi qu'il a été dé-

tecté en Egypte et en Espagne en 1994, en Italie, aux îles Canaries et en Turquie en 2005, en France en 2006 et au Maroc en 2008. Il est à noter que les premiers symptômes relatifs à l'attaque du charançon rouge n'apparaissent qu'après infestation avancée du palmier. Les dégâts engendrés par

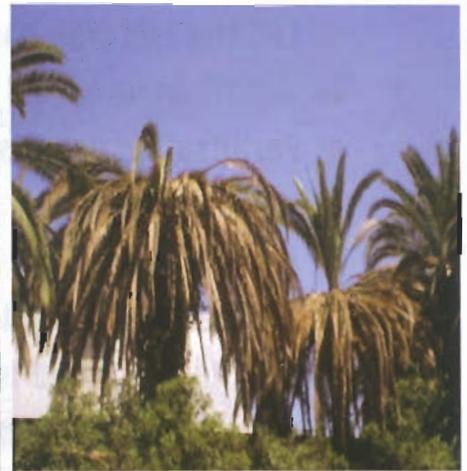
le charançon rouge à son stade larvaire sont considérables. La larve est connue pour son mode de vie cachée et se développe à l'intérieur du stipe ou au niveau du rachis. L'arbre fortement attaqué, perd la totalité de ses palmes et le pourrissement du tronc entraîne son dépérissement (photos 1, 2 et 3).



Ph1. bases des palmes infestées par les larves du charançon



Ph 2. palmiers dépéris



Ph3. présence d'une larve à la base d'une palme



Stratégie de contrôle et de lutte contre le charançon rouge du palmier au Maroc

Il faut savoir que le charançon rouge est qualifié de tueur de palmiers. Il décime un grand nombre d'espèces de palmiers dont le dattier. Le problème est qu'il n'existe aucun remède préventif. Pire, s'il est repéré, la seule alternative consiste à détruire le palmier. Il peut détruire toutes les palmeraies du Sud s'il devait être introduit. Aujourd'hui, la menace est très sérieuse car le charançon rouge a été repéré à Tanger, au Maroc. Tous les pays du Bassin méditerranéen sont touchés depuis plusieurs années : la France, l'Espagne, l'Italie, la Turquie, l'Arabie saoudite, Israël et la Palestine. Le Maghreb était jusqu'à ce jour préservé mais pour combien de temps encore ?

Depuis la détection du premier foyer dans la ville de Tanger en décembre 2008, des mesures d'urgence ont été prises par les services compétents de l'Office National de Sécurité Sanitaire (protection des végétaux) pour éradiquer ce foyer et pour éviter toute dissémination de ce rava-

geur dans les autres régions du Royaume. Pour ce faire, une stratégie nationale a été mise en place pour la lutte et le contrôle dudit ravageur.

Approche appliquée au niveau national

Vu le danger et la menace que représente ce ravageur pour le patrimoine phœnicicole national, il a été mis en place une approche de veille et de vigilance et qui s'articule autour des actions suivantes :

- Promulgation de 25 arrêtés gubernatoriaux à l'échelle des Wilayas et des Provinces du Royaume rendant obligatoire le contrôle et la lutte contre le charançon avec création de comités régionaux de veille et de vigilance ;
- Surveillance générale et prospection du ravageur dans toutes les régions du Royaume ;
- Formation et information des cadres et agents relevant des administrations concernées sur la reconnaissance des symptômes et des moyens de lutte ;
- Sensibilisation des propriétaires d'hôtels et de villas, des pépiniéristes et revendeurs des palmacées sur le danger que représente ce fléau et sur



4. Adulte de charançon piégés

PIEGES POUR CHARACON ROUGE (Rhynchophorus ferrugineus)



L'application de pièges de surveillance est essentielle pour estimer la population, l'expansion des zones infestées et la planification des stratégies de lutte.

Elle est basée sur la technologie à libération prolongée pour assurer une libération constante sur une longue période de temps. Le taux de libération et de la longévité dans le domaine est une fonction de la température ambiante

2 types de pièges sont proposés pour le contrôle du Charançon rouge du palmier :

- Piège bleu (rugueux) suspendu sur le palmier
- Piège lisse jaune ou blanc enfouis dans le sol

Rhylure 400 et Rhylure 700 sont des phéromones d'agrégation du Charançon rouge du palmier à appliquer dans les deux types de pièges.



Immeuble LAHRECH, Avenue Mohamed VI,
Appartement N° 4 2eme etage,
Route de Biougra, Ait Melloul
Tél : 05 28 24 54 45 / Fax : 05 28 24 54 46
www.russellipm.com infoma@russellipm.net

les mesures phytosanitaires à mettre en place ;

- Elaboration et distribution, à l'ensemble des intervenants concernés, de dépliants et de posters sur le ravageur et les moyens de lutte ;
- Organisation par l'Institut National de Recherche Agronomique INRA et l'ONSSA en octobre 2009 à Rabat d'un atelier international sur le charançon rouge du palmier.



Ph5. traitement chimique préventif d'un palmier

Approche appliquée au niveau de la Région de Tanger-Tétouan

Les mesures phytosanitaires d'urgence entreprises dans le cadre de cette approche visent en premier lieu l'éradication des foyers existant dans la ville de Tanger et en deuxième lieu d'éviter sa dissémination au-delà de cette ville. Cette approche s'articule autour des actions suivantes :

- Promulgation de l'arrêté gubernatorial n°366 du 25 mai 2010 relatif à la lutte contre le charançon rouge du palmier dans la Préfecture de Tanger-Assilah ;
- Promulgation d'un Arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et du Ministre de l'Intérieur n°287-09 du 3 Safar 1430 (30 janvier 2009), édictant les mesures d'urgence destinées à la lutte contre le charançon rouge du palmier et déclarant la Région de Tanger-Tétouan comme région de quarantaine ;
- Répartition de la ville de Tanger en trois zones :

Zone infestée : où existent les foyers d'infestation ;

Zone de surveillance : c'est une

zone limitrophe à la zone infestée ;

Zone tampon : c'est une zone de protection, limitrophe à la zone de surveillance.



photo 6 : recherche de symptômes d'attaque lors de l'opération d'élagage

Mise en place d'un réseau de piégeage (installation de 400 pièges), en vue de surveiller les vols de l'insecte adulte et de pouvoir les capturer (photos 4) ;

- Traitement chimique préventif et curatif des parties aériennes du palmier, renouvelé toutes les 3 semaines, dans les trois zones (photo 5) ;
- Prospections régulières et permanentes de tous les palmiers de la Région avec inspection et examen approfondi des arbres soupçonnés (photo 6) ;



photo7 : Opération de bûchage d'un palmier infesté avant abattage

Abattage et incinération in situ des palmiers infestés (photo 7). A titre d'indication et à ce jour, 328 palmiers ont été détruits au niveau de la zone infestée (photo 8) ;

- Formation et information des cadres et agents de l'ONSSA, de la DPA, de l'ORMVA et des espaces verts, sur la reconnaissance des symptômes et les moyens de lutte à proscrire ;

- Communication et sensibilisation des propriétaires d'hôtels, de villas, des pépiniéristes, des autorités et collectivités locales sur le danger que représente ce fléau et sur les mesures phytosanitaires à mettre en place ;

- Traitement préventif des palmiers (420 individus) de la Préfecture de Mdiq-Fnideq, limitrophe à la ville de Sebta où le charançon vient d'être déclaré ;

- Mission d'appui technique par des experts internationaux et de la FAO dans le domaine du contrôle et de la lutte contre le charançon et ceci en vue d'évaluer la stratégie nationale mise en place et proposer d'éventuelles améliorations.

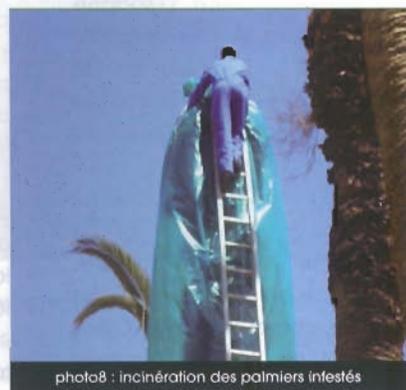


photo8 : incinération des palmiers infestés

Il est à noter que l'infestation par le charançon au Maroc reste actuellement limitée à la ville de Tanger dont 330 palmiers atteints ont été incinérés et 6000 traités de façons répétées. Aussi, il est à préciser qu'au Maroc et à titre préventif, l'importation de plants de palmarces est interdite depuis mai 2007.

Le charançon rouge constitue une réelle menace pour les palmeraies marocaines, le contrôle et la lutte ont nécessité la conjugaison des efforts de tous les intervenants dans sa chaîne de distribution. Aussi, la responsabilisation et l'intervention active et concertée entre les services des départements concernés, les professionnels de la filière palmarces, demeure une condition essentielle pour la réussite du programme d'éradication de ce fléau.